

## 1. Les étapes pour se déclarer

### ⇒ Vidéo explicative de URSAFF officiel - juillet 2024

- Regarder la vidéo sur Youtube 8mn : [www.youtube.com/watch?v=VvVQn4ezhSE&t=6s](http://www.youtube.com/watch?v=VvVQn4ezhSE&t=6s)  
*Auto-entrepreneurs, les 10 étapes à suivre pour démarrer sereinement votre activité*  
Notamment à partir de 2mn10 : déclaration, conseils périodicité, régime d'imposition.
- Voir le sommaire des points traités sous la vidéo.

## 2. Faire sa déclaration de création

### ⇒ Guichet unique e-procédures : [procedures.inpi.fr](http://procedures.inpi.fr)



La déclaration d'une nouvelle activité d'auto-entrepreneur se fait sur : <https://procedures.inpi.fr/>  
(Inpi = Institut national de la propriété industrielle)

### ⇒ Documents nécessaires

Pièce d'identité, no de sécurité sociale, déclaration de non condamnation (pour commerçants et artisans).

### ⇒ Choisir le type de compte

On a le choix entre : INPI Connect, France Connect ou France Connect+



- Choisir **France Connect+** car le seul qui permet la signature électronique
- Anticiper la création de l'identité numérique France Connect+ (→ peut se faire en bureau de poste)  
Nécessite un smartphone et d'installer l'appli l'Identité numérique La Poste

### ⇒ Et après la déclaration ?

Attendre de 2 à 10 semaines pour obtenir mon Siret et mon justificatif d'affiliation.

## 3. Modifier / déclarer la fin de son activité

[procedures.inpi.fr](http://procedures.inpi.fr) : Se connecter avec France Connect+ et suivre la procédure.

Remarque : on peut basculer d'une connexion FranceConnect vers FranceConnect+.



En cas de problème sur son compte inpi → on peut appeler  
l'inpi au 01.56.65.89.98 de 9h à 18h

## 4. Créer son compte sur le site autoentrepreneur de l'urssaf

[www.autoentrepreneur.urssaf.fr](http://www.autoentrepreneur.urssaf.fr)

C'est notamment sur ce compte que l'on fait ses déclarations de chiffre d'affaires.

### ⇒ Simulation ou demande d'Acre

En bas de page → Clic sur Demander l'Acre  
Vérifier les conditions d'éligibilité, télécharger le formulaire si besoin, le remplir  
et le transmettre via son compte.

Le justificatif de création d'activité est nécessaire.

### ⇒ Accompagnement personnalisé et gratuit

L'Urssaf permet d'être accompagné gratuitement durant les neuf premiers mois de votre activité avec  
l'offre de service "Mes Premiers Mois avec l'Urssaf".

BIENVENUE SUR  
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR



### ⇒ Déclarations mensuelles / trimestrielles de chiffre d'affaires

→ En se connectant à son compte.